

Arrêté n° AG-2026-DSCGR-0837 du 12 octobre 2026

Relatif à la prise en charge de l'hébergement et de l'alimentation du
Commandant Grégory TOINON dans le cadre d'une mission de renfort au
profit de la DSCGR

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays 2012-1 du 20 janvier 2012 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie de la compétence de l'Etat en matière de sécurité civile ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2025-1679/GNC du 8 octobre 2025 portant réorganisation de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques ;

Vu le message de commandement COGIC n° 4153 du 02 septembre 2026 relatif à la mission d'un officier de sapeur-pompier en renfort au profit de la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques de la Nouvelle-Calédonie ;

Considérant la demande d'appui initiée par M. Alcide Ponga, 18ème président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1er : Dans le cadre d'un renfort temporaire du service prévision pour la refonte du Plan Particulier d'Intervention (PPI) d'une installation classée SEVESO seuil haut, la Nouvelle-Calédonie prend en charge les frais d'hébergement, d'alimentation et de location d'un véhicule du Commandant Grégory TOINON. Cet officier de sapeur-pompier du SDMIS intervient en tant que conseiller technique sous l'autorité de la DSCGR.

Article 2 : Cette prise en charge couvre la présence du Commandant TOINON sur le territoire calédonien à l'occasion de l'exercice terrain prévu du 7 au 9 octobre 2026. Sa venue est confirmée par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) du 02 au 14 octobre 2026. Il est rappelé que les frais de transit vers la Nouvelle Calédonie ainsi que l'indemnisation de son temps de travail incombent exclusivement à la DGSCGC.

Article 3 : Le montant global maximal de la prise en charge financière attribuée pour l'ensemble de cette mission visée à l'article 2 est fixé à trois cent dix mille (310 000) francs CFP. Ce montant couvre forfaitairement l'hébergement, la restauration et la location d'un véhicule de type citadine.

Article 4 : La dépense est imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie, chapitre 931 « sécurité et ordre public », sous-fonction 12 « sécurité civile », article 6285.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI

Arrêté n° AG-2026-DSCGR-0837 du 12 octobre 2026

Relatif à la prise en charge de l'hébergement et de l'alimentation du
Commandant Grégory TOINON dans le cadre d'une mission de renfort au
profit de la DSCGR



Annexe 1



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

MESSAGE DE COMMANDEMENT COGIC

N° d'enregistrement :	4153	Degré d'urgence		Degré de protection	
Date :	02/09/26	FLASH		TRES SECRET DEFENSE	
Heure de rédaction :	09H30	IMMEDIAT		SECRET DEFENSE	
Rédacteur :	ADC CHLAGOU	NORMAL	X	DIFFUSION RESTREINTE	

OBJET	OFFICIER DE SAPEUR-POMPIER POUR UNE MISSION DE RENFORT AU PROFIT DE LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES RISQUES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
RÉFÉRENCES	- MCD 888 du 03/03/2026 PROSPECTION D'UN OFFICIER DE SAPEUR-POMPIER POUR UNE MISSION DE RENFORT AU PROFIT DE LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES RISQUES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE.
ANNEXE	BILLETS

Origine	Ministère de l'intérieur Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises État-Major de la Sécurité Civile COGIC	
Destinataire(s)	Pour action	Pour info
	EMIZ Nouvelle-Calédonie DSCGR COZ SUD-EST	MREI Autorités DGSCGC EMIZ-SUD-EST

Téléphone : 01-45-64-46-46 / Télécopie : 01-42-65-85-71 / Adresse électronique : cogic-centretrans@interieur.gouv.fr /
Rescom : 75dsc-minint-dsc-centrans-paris@rescom.interieur.gouv.fr

1/ SITUATION

La direction de la sécurité civile et de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR) sollicite un renfort temporaire de son service prévision pour la refonte de documents de planification des risques relatif à une installation classée SEVESO seuil haut.

En réponse à cette demande, le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises a identifié un officier de sapeur-pompier du SDMIS en mesure d'assurer cette mission dans les conditions ci-après.

2/ MISSION

L'objectif principal porte sur la mise à jour d'un PPI (plan particulier d'intervention) d'un établissement sensible ayant un rôle majeur dans l'activité économique du territoire.

L'officier sera placé sous l'autorité de la DSCGR en tant que conseiller technique.

La mission se décompose en deux phases :

- 1^{ère} phase en distanciel (déjà en cours) de mars 2026 jusqu'à en décembre 2026 avec la mise à la signature du PPI (le temps de travail consacré est évalué à 80 heures)
- 2^{ème} phase un exercice terrain sera organisé entre le 7 et le 9 octobre 2026.

L'officier sera notamment en charge de l'appui d'un groupe de travail existant au sein de la DSCGR en lien avec les partenaires institutionnels du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

3/ PERSONNEL

Commandant Grégory TOINON (SDMIS)

- Coordonnées : 06 07 59 37 93 gregory.toinon@sdmis.fr

4/ MODALITÉS D'EXÉCUTION

Modalités logistiques TRANSIT aller :

Etape 1 : Trajet en train : Lyon Part-Dieu → Aéroport Roissy CDG 2 TGV

- **Transport** : Train TGV 12554
- **Horaires** : Départ jeudi 01 octobre à 08h27 Lyon Part-Dieu → Arrivée à 10h32 CDG 2 TGV

Etape 2 : Vol international Paris (CDG 2E) → Singapour (SIN T1)

- **Vol** : Air France AF 182 (Boeing 787-9)
- **Départ** : Jeudi 1 octobre 2026 à 13h35
- **Arrivée** : Vendredi 2 octobre 2026 à 08h25 (heure locale)

Singapour (SIN T3) → Nouméa (NOU)

- **Vol** : Air France AF 4023 / Opéré par Aircalin SB741 (Airbus A330-900Neo)
- **Départ** : Vendredi 2 octobre 2026 à 11h10
- **Arrivée** : Vendredi 2 octobre 2026 à 22h50

Modalités logistiques TRANSIT retour :

Etape 1 : Vol international Nouméa (NOU) → Paris (CDG 2E)

- Vol : Aircalin SB 500 (Opéré Par Aircalin) (Airbus A330-900Neo)
- **Départ** : Mercredi 14 octobre 2026 à 01h30
- **Arrivée** : Mercredi 14 octobre 2026 à 17h50

Etape 2 : Trajet en train : Aéroport Roissy CDG 2 TGV → Lyon Part-Dieu

- **Transport** : Train TGV 9844
- **Horaires** : Départ mercredi 14 octobre à 20h00 CDG 2 TGV → Arrivée à 21h59 Lyon Part-Dieu

Le personnel pourra embarquer **2 × 23 kg de bagage**

Hébergement/Alimentation

Pris en charge et organisés par la DSCGR.

6/ POINTS DE CONTACT

Point de contact local :

Commandant Thomas Depardon,
Directeur adjoint de la sécurité civile et de la gestion des risques – Chef du groupement opérationnel .

7/ MODALITÉS FINANCIÈRES

Les frais de transit sont à la charge de la DGSCGC.

Le temps de travail réalisé sur l'ensemble de la mission sera indemnisé par la DGSCGC sous le régime de l'IMO et selon les mêmes modalités que pour les colonnes de renfort.

8/ COMPTE RENDU

Le commandant Toinon rendra compte de son départ de métropole et de son arrivée sur place au COGIC : 01.45.64.46.46.

Toute évolution du périmètre de la mission sera portée à la connaissance du COGIC le cas échéant.

-----**FIN DE TEXTE**-----

**Pour le Directeur général
de la sécurité civile et de la gestion des crises,
Le chef d'état-major de la sécurité civile,**

ORIGINAL SIGNE

Inspecteur général Emmanuel CLAVAUD

Téléphone : 01-45-64-46-46 / Télécopie : 01-42-65-85-71 / Adresse électronique : cogic-centretrans@interieur.gouv.fr /
Rescom : 75dsc-minint-dsc-centrans-paris@rescom.interieur.gouv.fr